



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt recherche

Question écrite n° 102253

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le crédit d'impôt recherche (CIR). Plusieurs entreprises lui ont fait part des difficultés qu'elles rencontrent pour bénéficier de ce CIR en raison d'exigences formelles et procédurales très importantes. Il est évidemment essentiel pour l'efficacité du dispositif que l'administration exerce un contrôle approfondi avant de procéder à l'attribution de cette aide décisive pour de nombreuses entreprises qui misent sur la recherche afin de développer leur activité actuelle ou future. Néanmoins, il convient également de veiller à ce que les contraintes ne soient pas trop fortes et ne viennent pas retarder indument le bénéfice du CIR, notamment s'agissant des PME pour lesquelles il est souvent vital. Ces entreprises sont généralement à la pointe de l'innovation et disposent d'un certain nombre de brevets. La France doit veiller à demeurer particulièrement attractive pour elles face à la concurrence internationale exacerbée sur la recherche et l'innovation. Aussi, elle souhaiterait qu'il puisse préciser l'évolution des délais moyens de versement du crédit d'impôt recherche aux entreprises ces dernières années, ainsi que les pistes d'amélioration qui pourraient être envisagées afin de favoriser une plus grande fluidité dans sa mise en œuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102253

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 janvier 2017](#), page 677

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)